

<https://delamare.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article1351>



# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

- ACTUALITÉS - ACTUALITES 2025/2026 -

Date de mise en ligne : mercredi 4 juin 2025

---

Copyright © Lycée Delamare Deboutteville - Forges les Eaux - Tous droits

réservés

---

[Impossible de lire la video]

Aidez-nous à former les professionnels de demain

La taxe d'apprentissage est un impôt que les entreprises doivent payer, avec une particularité : elles peuvent transformer une partie de cette obligation fiscale en un véritable geste de soutien, en choisissant directement l'établissement scolaire qu'elles souhaitent aider.

Pourquoi est-ce important pour notre lycée ?

Parce que grâce à la taxe d'apprentissage, nous pouvons :

1. Moderniser nos outils pédagogiques et nos ateliers techniques
2. Améliorer les conditions d'apprentissage
3. Accompagner au mieux nos élèves, étudiants et apprentis

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage débute le 26 mai.

Merci à toutes les entreprises qui nous font déjà confiance et qui contribuent à l'avenir de nos jeunes.

Parlez-en autour de vous !